



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/COP11/Inf.10
9 novembre 2014

Français
Original: Anglais

11^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014

PROJET DE RAPPORT DE LA 42^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CMS *Quito, Équateur, 2 novembre 2014*

1. Allocutions d'ouverture et introduction

1. Le Président du Comité permanent, M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) a ouvert la réunion.

2. Le Secrétaire exécutif, M. Bradnee Chambers a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et à Quito et a félicité les organisateurs locaux pour la qualité de leurs préparatifs, la chaleur de leur accueil et la beauté de leur pays. Il a fait observer que toute la logistique et tous les documents avaient été bien préparés et que tout était en place pour assurer le succès de la COP.

2. Adoption de l'ordre du jour et calendrier de la réunion

2.1 Ordre du jour provisoire et documents

2.2. Ordre du jour annoté et calendrier de la réunion

3. Le Président a présenté les documents PNUE/CMS/StC42/Doc.2.1/Rev.1 *Ordre du jour provisoire et documents* et a demandé si des membres souhaitaient y apporter des amendements.

4. La représentante du Chili, en sa qualité de Président du Comité des finances et du budget, a demandé que le point 9 de l'ordre du jour « Rapport du Sous-comité des finances et du budget » soit examiné avant le point 8 « Rapport sur l'application du budget de la CMS durant la période triennale 2012-2014 ».

5. L'ordre du jour a été adopté, sous réserve d'inclure l'amendement demandé par le Chili.

3. Adoption du Rapport de la 41^{ème} Réunion du Comité permanent de la CMS

6. Le Secrétariat a présenté le document PNUE/CMS/StC42/Doc.3 *Projet de rapport de la 41ème Réunion du Comité permanent de la CMS, Bonn (Allemagne), 27-28 novembre 2013* notant qu'il avait été préalablement distribué aux membres du Comité permanent et que des observations écrites avaient été incorporées dans la version actuelle du projet de rapport.

7. La représentante de la Nouvelle-Zélande a appelé l'attention sur le point 14, paragraphe 78 du document, qui énonçait erronément que le système de rapport en ligne n'était pas en place alors qu'il l'était. Cette erreur devra être corrigée.

8. En l'absence d'autres commentaires, le Comité permanent a approuvé le Rapport de la 41^{ème} réunion, sous réserve de l'inclusion de la correction mineure demandée par la Nouvelle-Zélande.

4. Rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la 41^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

9. Le Secrétaire exécutif a noté que ce point serait approfondi durant la COP. Néanmoins, il y avait un point qu'il souhaitait exposer au Comité permanent concernant le Mémoire d'entente (MdE) entre le Comité permanent et le PNUE. Après la 41^{ème} Réunion du Comité permanent en novembre 2013, un projet de MdE avait été distribué aux membres du Comité entre le 29 mai et août 2014 et plusieurs commentaires avaient été reçus. En même temps, IPSAS, un nouveau système de comptabilité avait été adopté par l'ONU et l'on s'attendait à ce que certains aspects de ce système aient de profondes répercussions sur le MdE. Pour cette raison et d'autres encore, le PNUE avait indiqué qu'il préférerait renvoyer la conclusion du MdE.

10. Le représentant du PNUE a confirmé l'information présentée par le rapport du Secrétaire exécutif, notant que le système comptable IPSAS (Normes comptables internationales pour le secteur public) était appliqué à l'échelle des Nations Unies et échappait au contrôle du PNUE. En février 2014, le Directeur exécutif du PNUE avait créé une équipe spéciale composée des secrétariats des AME administrés par le PNUE, chargée d'évaluer l'efficacité des dispositions administratives en vigueur. Il s'agissait de deux groupes de travail chargés l'un des dispositions administratives et l'autre de la coopération programmatique, présidés respectivement par le Secrétariat de la CITES et le Secrétariat de la CDB. Les groupes de travail feront rapport au PNUE en janvier 2015 et il sera important d'incorporer leurs conclusions dans le projet de MdE révisé. La Résolution 1.12 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à sa première session le 27 juin 2014 portait également sur le rapport entre le PNUE et les AME et il faudrait tenir compte de cette résolution dans un projet de MdE révisé. Pour ces raisons, l'on souhaite que les négociations relatives au projet de MdE reprennent au premier trimestre 2015.

11. Le Comité permanent a pris bonne note des commentaires du Secrétaire exécutif et du représentant du PNUE.

5. Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023

12. Le Secrétariat a présenté deux documents: PNUE/CMS/StC42/Doc.5 *Projet final de Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023* et le document PNUE/CMS/StC42/Inf.2 *Le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023-3^{ème} et dernier projet*. Le président du groupe de travail sur le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 n'était pas encore arrivé à Quito et Mme Anne Sutton (Secrétariat) a fait un exposé au nom du groupe de travail.

13. Le projet de Plan stratégique avait été élaboré grâce à des contributions financières de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, de la Suisse et du PNUE. De larges consultations avaient abouti à un appui sans faille à l'établissement du projet de Plan stratégique qui s'articule autour des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et à l'applicabilité étendue à l'ensemble de la communauté internationale. Le projet de Plan stratégique comportait cinq objectifs stratégiques et 16 buts qui étaient plus détaillés que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et dont la date butoir correspondait à celle du cycle des COP de la CMS. Comment mettre en œuvre le plan ne faisait pas partie du mandat actuel du groupe de travail, de sorte qu'il avait été proposé de produire un document d'accompagnement contenant des détails sur les mécanismes de réalisation et les activités connexes. Le contenu de ce document d'accompagnement a été inséré dans l'Annexe III du document StC42/Doc 5.

14. Le Président a invité les participants à livrer leurs commentaires.

15. La représentante de la Pologne, membre du Groupe de travail sur le Plan stratégique, a remercié le Groupe pour la qualité de son travail. Pour la Pologne, le point le plus important est que pour chaque objectif stratégique, le point de départ devrait être décrit très clairement de façon à pouvoir en assurer le suivi de manière efficace.

16. Le Comité permanent a noté le rapport du Groupe de travail. Le Président a invité les membres à réexaminer le projet de Résolution de la COP11 figurant dans l'Annexe I du StC42/doc.5 et a souhaité que les membres se joignent à lui pour recommander le projet de Plan stratégique à la COP pour adoption.

6. Coopération avec les Secrétariats d'autres AME

17. Le Secrétaire exécutif a fait savoir que le Secrétariat de la CMS avait débattu avec les Secrétariats de la CDB et de la Convention de Ramsar en vue d'établir des plans de travail conjoints avec chacun d'eux. Il avait été convenu qu'il fallait accorder plus de temps à la préparation des projets de plans de travail conjoints mais que cette étape devrait être achevée à temps pour examen à la 44^{ème} réunion du Comité permanent.

6.1 Plan de travail conjoint avec la CITES

18. Mme Melanie Virtue (Secrétariat) a présenté le document PNUE/CMS/StC42/Doc.6.1 *Coopération entre la CMS et la CITES*. Elle a rappelé que les Secrétariats de la CITES et de la CMS mettaient en œuvre des Plans de travail conjoints depuis 2008. L'Annexe 1 du document contient un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan de travail conjoint 2012-2014. L'Annexe II contient le projet du troisième Plan de travail conjoint 2015-2020. Il est tenu compte entre autres choses des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, de la vision stratégique de la CITES et du projet de Plan stratégique de la CMS. Le Plan de travail conjoint ne pèse pas sur le budget de la CMS mais un financement externe supplémentaire sera nécessaire pour certains éléments. Le travail en coopération entre la CITES et la CMS pourrait conduire à des gains d'efficacité et à des synergies dans les efforts de collecte de fonds.

19. Le Président a invité le Comité permanent à prendre note du rapport sur la mise en œuvre du Plan de travail conjoint 2012-2014 et a approuvé le projet de Plan de travail conjoint pour 2015-2020. Il a invité les participants à faire part de leurs observations.

20. Le Secrétariat de la CITES a remercié le Secrétariat de la CMS pour le document présenté et pour le travail effectué ces dernières années. Il s'est félicité des progrès décrits à l'Annexe I. Il ne fallait pas oublier que toutes les Parties à la CITES n'étaient pas Parties à la CMS. Quelque 63 États étaient Parties à la CITES mais pas à la CMS et certaines Parties à la CITES attribuaient une priorité plus élevée que d'autres à l'engagement avec la CMS. Néanmoins, le projet de 3^{ème} Plan de travail conjoint avait déjà été approuvé par le Comité permanent de la CITES et il fallait espérer que le Comité permanent de la CMS ferait de même. Un événement parallèle le 4 novembre, organisé conjointement par les deux Secrétariats, examinera de plus près le détail les aspects relatifs aux synergies et à la coopération, aux niveaux régional et national, ainsi qu'au niveau mondial.

21. Répondant à une question de la représentante du Chili, le Secrétaire exécutif a noté l'étroite collaboration entre la CMS et INFORMEA. Les débats se poursuivent en vue de renforcer ultérieurement cette collaboration.

22. La représentante de l'Afrique du Sud a remercié les divers Secrétariats pour leurs efforts visant à renforcer les synergies entre les AME mais a insisté sur la nécessité de mécanismes qui pourraient aider à faire aller jusqu'au niveau mondial le bon travail effectué aux niveaux régional et national.

23. En l'absence d'interventions, le Président a conclu que le Comité permanent avait pris note du travail accompli par les deux Secrétariats dans le cadre du Plan de travail conjoint 2012-2014 et avait approuvé le projet de Plan de travail conjoint 2015-2020. Il a invité les membres du Comité permanent et d'autres Parties à apporter leur soutien à l'événement parallèle du 4 novembre.

7. Processus pour l'élection des nouveaux membres du Comité permanent pour la prochaine période triennale (et le Sous-comité du budget) conformément à la Résolution 9.15

24. Faisant référence au document PNUE/CMS/Résolution 9.15 *La composition et l'organisation du Comité permanent*, le Secrétaire exécutif a remarqué qu'une coordination régionale efficace serait un élément central de la COP11, étant donné l'ordre du jour très chargé. Des salles avaient été mises à disposition pour des réunions régionales et les heures de ces réunions avaient été communiquées à tous les délégués. L'une des tâches les plus importantes sera la nomination des candidats à l'élection comme représentants régionaux et représentants suppléants au sein du nouveau Comité permanent. Il a rappelé que les Parties ayant déjà rempli deux mandats consécutifs en tant que représentants régionaux ne peuvent pas briguer un nouveau mandat. Les Parties ayant rempli un seul mandat peuvent être réélues tandis qu'il n'y a pas de restriction concernant le nombre de mandats pour les représentants suppléants. L'Afrique et l'Europe ont droit à trois représentants régionaux chacune, les Amériques et l'Asie à deux représentants et l'Océanie à un représentant. Les groupements régionaux ont été invités à informer dès que possible le Secrétariat des candidatures proposées; celles-ci seront présentées en plénière pour adoption le dernier jour de la COP.

25. Le Comité permanent avait décidé auparavant que les candidats au Sous-comité des finances et du budget devaient être choisis parmi les nouveaux membres du Comité permanent. Cela éviterait les frais de voyage supplémentaires importants encourus si les membres du Sous-Comité étaient choisis à l'extérieur du Comité permanent, comme cela avait été le cas durant la période triennale 2012-2014.

26. En l'absence de toute question de la part des participants, le Président a conclu que le Comité permanent avait pris bonne note des points soulevés par le Secrétaire exécutif.

9. Rapport du Sous-comité des finances et du budget

27. À la demande de la Présidente du Sous-comité des finances et du budget, ce point a été examiné avant le point 8 *Ressources financières et humaines*.

28. Mme Nancy Céspedes (Chili), Présidente du Sous-Comité des finances et du budget a rappelé deux décisions prises par le Comité permanent à sa 41^{ème} session:

- a) Les rapports financiers doivent être produits par le Secrétariat tous les six mois pour examen du Sous-comité des finances et du budget;
- b) Les membres du Sous-comité seront à l'avenir élus parmi les membres du Comité permanent.

29. En conformité avec la décision a), le Sous-comité a reçu le rapport financier du Secrétariat pour l'exercice 1^{er} janvier-31 juillet 2014 en août 2014. Cette information a aussi été utilisée pour la préparation du document PNUE/CMS/COP11/Doc.14.1 *Exécution du budget de la CMS durant la période triennale 2012-2104*. La présidente du Sous-comité a reçu un courriel du Secrétariat demandant s'il était nécessaire d'organiser une réunion du Sous-comité avant la COP11 puisque des débats approfondis sur des questions budgétaires étaient prévus durant la COP. Elle avait adressé ce courriel à tous les membres du Sous-comité mais n'avait reçu que deux réponses, l'une d'un membre du Sous-comité, l'autre d'un observateur.

30. Mme Céspedes a noté que bien qu'il ait été décidé à la 41^{ème} réunion du Comité permanent que le projet de budget pour 2015-2017 serait établi avec le concours du Sous-comité, ce dernier n'avait reçu en fait aucune demande de la part du Secrétariat de participer à l'établissement du projet de budget pour le prochain exercice triennal.

31. En l'absence de tout commentaire et de toute question, le Président du Comité permanent a conclu que le Comité avait pris bonne note des commentaires de la Présidente du Sous-comité des finances et du budget.

8. Ressources financières et humaines

32. À la demande de la Présidente du Sous-comité des finances et du budget, ce point a été examiné après le point 9 *Rapport du Sous-comité des finances et du budget*.

8.1 Rapport sur l'exécution du budget de la CMS durant la période triennale 2012-2014

33. M. Bruce Noronha (Secrétariat) a présenté le document PNUE/CMS/COP11/Doc.14.1 *Exécution du budget de la CMS durant la période triennale 2012-2014*. Il expose l'état au 31 juillet 2014 et contient trois éléments:

- État du Fonds d'affectation spéciale pour les contributions mises en recouvrement au 31 décembre 2013
- État des contributions acquittées (revenus)
- État de l'exécution du budget alloué au personnel et au fonctionnement (dépenses)

34. Au 31 décembre 2013, le solde du Fonds d'affectation spéciale s'élevait à €867 393 dont environ €650 000 étaient affectés au budget de 2014. Par conséquent, les fonds non engagés étaient de €217 685. Il est important de tenir compte du fait que le solde du Fonds comprend les engagements impayés – montant qui avait augmenté, comme il ressort du tableau 3 du document, soit €345 981 euros au 31 décembre 2013. Les liquidités du Fonds se composaient donc des reports de crédits et des réserves opérationnelles. Afin de redresser cette situation, le Secrétariat a redoublé d'efforts en vue d'encourager les Parties à payer leurs arriérés pour 2013 et les années précédentes et a renvoyé toutes les factures correspondantes. Suite à ces mesures, le solde des engagements impayés pour 2013 et les années précédentes était tombé à €204 000 au 31 juillet 2014, et à €174 000 au 31 octobre 2014. L'Annexe I contient un aperçu de l'état des contributions pour chaque Partie.

35. Pour ce qui concerne le budget 2014, le total des contributions non acquittées était de €578 000 au 31 juillet 2014. Toutefois, au 31 octobre 2014, il était tombé à environ €550 000, dont €425 000 était à un niveau avancé de traitement. Le solde de fin d'année 2014 des contributions non acquittées devrait être légèrement inférieur à celui de 2013.

36. S'agissant des dépenses, toutes les ressources destinées au personnel et aux opérations en 2014 seront entièrement allouées. L'information présentée dans le document a été revue à la lumière des dépenses durant la période août-octobre 2014 et les projections sont restées effectivement inchangées.

37. En référence aux deux derniers tableaux présentés à l'Annexe II, il est important de tenir compte du fait que la plupart des activités comportant peu ou aucune dépense lorsque le document a été rédigé concernait des activités liées à la COP. Il est prévu que tous ces fonds seront entièrement alloués.

38. Le Président a invité les Parties à livrer leurs commentaires.

39. La représentante de l'Afrique du Sud a noté que le Tableau 6 (Économies réalisées au 31 décembre 2014 reportées en 2014) semblait indiquer que les économies du budget de base avaient servi à financer des postes de Jeune expert associé (JEA). Elle a estimé que ces postes ne devraient pas être financés par le budget de base mais être à la charge des Parties.

40. M. Noronha (Secrétariat) a rappelé que la 41^{ème} réunion du Comité permanent avait approuvé l'utilisation des économies du budget de base pour appuyer la quatrième année d'un poste de JEA.

41. La représentante de l'Afrique du Sud a répondu que le financement des postes de JEA par les Parties était un principe standard. Il n'était pas souhaitable de créer un précédent en finançant un tel poste sur le budget de base, même si le report avait été approuvé par le Comité permanent. Il aurait été préférable de voir comment les économies auraient pu être utilisées à d'autres fins.

42. Le Secrétaire exécutif a fait valoir que les postes financés grâce à des reports étaient des postes temporaires et non pas des postes permanents financés par le budget de base. Les économies réalisées sur le budget de base permettaient de prolonger exceptionnellement deux postes.

43. Plusieurs membres, y compris les représentants du Chili, de l’Afrique du Sud et de l’Ouganda, appuyés par les représentants de la France et de la Pologne, ont demandé des éclaircissements concernant le paragraphe 14 du document PNUE/CMS/COP11/Doc 14.1, qui se référait au poste d’administrateur associé de programme basé à Washington. Les points soulevés comprenaient: la raison d’inclure le poste dans le budget de base à la COP10; la mesure dans laquelle le poste avait réussi à mobiliser des fonds; la mesure dans laquelle le poste apportait de réels avantages dans la région des Amériques; et les dépenses excessives encourues en lien avec ce poste.

44. Le Secrétaire exécutif a rappelé que le poste était financé par le PNUE à hauteur de 50%. Il a fait observer que le poste n’était pas seulement consacré à la collecte de fonds. Un rapport détaillé avait été soumis à la 41^{ème} réunion du Comité permanent et l’administrateur était présent à la réunion et prêt à répondre aux questions, Un autre rapport avait été soumis avant la COP11, sous le point 12.2 de l’ordre du jour.

45. M. Noronha (Secrétariat) a expliqué les dispositions spécifiques du régime des Nations Unies qui applique aux citoyens américains un système de taxation différent de celui réservé aux citoyens d’autres pays, ce qui signifie que dans le cas de l’administrateur associé de programme, ces coûts devraient être couverts par la ligne budgétaire réservée à ce poste.

46. Après d’amples débats, il a été décidé que cette question sera étudiée par le Comité du budget de la COP11, regroupant les points de l’ordre du jour pertinents de la COP, à savoir le point 12.2 *Rapport sur les activités de la CMS en Amérique du Nord* et 14.1 *Exécution du budget de la CMS pour 2012-2014*. Le Comité sera chargé de trouver un moyen d’apaiser les préoccupations restantes sur cette question.

47. Avec les réserves formulées au sujet du paragraphe 14, le document PNUE/CMS/COP11/Doc.14.1 a été approuvé par le Comité permanent.

10. État d’avancement des préparatifs pour la COP11 de la CMS

11. Le point sur les documents de base pour la COP

48. Le Comité permanent a accepté la proposition du Secrétaire exécutif d’examiner les points 10 et 11 ensemble.

10.1 Résumé des travaux préparatoires

10.2 Dispositions logistiques et procédures

10.2.2 Calendrier de la Conférence y compris le Groupe ministériel de haut niveau, la nuit des Champions, les événements parallèles et d’autres réunions.

49. M. Johannes Stahl (Secrétariat) a résumé les dispositions logistiques qui avaient été prises pour la COP. Le Gouvernement de l’Équateur assure généreusement le transport par navette à partir de trois points de départ en ville à proximité de tous les hôtels jusqu’au Centre de conférence, et a subventionné les coûts des excursions le 8 novembre. Les dispositions concernant le Groupe de haut niveau le 3 novembre, les célébrations pour la nuit des Champions/35^{ème} Anniversaire et deux réceptions ont aussi été présentées.

50. Le Secrétaire exécutif a appelé l’attention sur le site web de la COP et en particulier sur la nouvelle page d’accueil de la COP11 et la page des documents de séance où les

documents de la conférence seront téléchargés pour faciliter la tâche des délégués à mesure que la réunion avance.

51. Le représentant de la Norvège, appuyé par le représentant de la France, s'est dit inquiet au sujet des conséquences sur le calendrier du système de transport assez complexe. Il a proposé que pour gagner du temps, l'on envisage d'établir des groupes de travail supplémentaires et que tous les efforts soient déployés pour avancer dans l'ordre du jour aussi efficacement que possible.

52. Le Secrétaire exécutif a répondu que tous les efforts étaient déployés par le pays hôte pour organiser des horaires de transport flexibles aussi commodes que possible.

53. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a suggéré que les groupes de travail commencent avant 20 heures, comme prévu actuellement.

10.2.1 Structure de la réunion: comités, groupes de travail et élection des présidents/vice-présidents

54. Le Secrétaire exécutif a fait un bref exposé proposant des arrangements pour renforcer l'efficacité de la COP. Compte tenu de l'ordre du jour très chargé, il a proposé qu'un Groupe de rédaction travaille en parallèle avec le Comité plénier. Le Groupe de rédaction se concentrera principalement sur des questions institutionnelles et de gouvernance tandis que le Comité plénier s'attachera à des questions de mise en œuvre, appuyé selon le cas par des groupes de travail/contact de brève durée pour des projets de résolutions spécifiques et d'autres documents clés. Le Comité du budget travaillera normalement. Les réunions de coordination régionale seront un moyen important de garantir que les opinions et les priorités des Parties seront communiquées au forum approprié, notamment dans le cas des Parties ayant de petites délégations qui ont besoin de participer à des sessions parallèles.

55. Le Président a invité le Comité permanent à appuyer les propositions du Secrétaire exécutif de manière à ce qu'elles puissent être soumises à la COP en plénière pour adoption.

56. À la suite des réponses fournies aux demandes d'éclaircissement présentées par les représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda, le Comité permanent est convenu de soumettre les dispositions proposées à la COP pour examen.

57. Le Secrétaire exécutif a noté qu'en réponse aux inquiétudes exprimées à la COP10, le Secrétariat avait contacté les régions demandant des propositions pour la présidence des principaux organes de la COP. Suite à ces consultations avec les Parties, les candidatures suivantes sont parvenues:

Présidence du Comité plénier: Øystein Størkensen, Norvège

Présidence du Groupe de rédaction: Alfred Oteng-Yeboah, Ghana

Présidence du Comité du budget: Malta Qwathekana, Afrique du Sud

58. Pour les groupes de travail/contact, les présidents seront proposés quand le besoin s'en fera sentir.

59. Le Comité permanent a approuvé la soumission des noms des présidents proposés, pour examen par la COP.

12. Rapport du Président du Conseil scientifique sur les résultats de la 18^{ème} Réunion du Conseil

60. Le Secrétariat a présenté le document PNUE/CMS/COP11/Inf.8 *Rapport de la 18^{ème} Réunion du Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1-3 juillet 2014, Bonn, Allemagne)*.

61. Le Président du Conseil scientifique de la CMS, M. Fernando Spina (Italie) a fait un exposé récapitulant les activités menées par le Conseil scientifique entre 2011 et 2014.

62. Un certain nombre de groupes de travail avaient été très actifs durant la période triennale et leurs travaux avaient été facilités par la promotion du nouvel espace en ligne des conseillers scientifiques. Beaucoup avait été fait concernant la mise en place de changements organisationnels dans le *modus operandi* du Conseil scientifique. M. Spina a appelé l'attention sur les travaux du Groupe de travail chargé du faucon sacre, le Plan d'action pour les oiseaux terrestres, le Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement des oiseaux et les travaux sur les conséquences de la culture des cétacés pour leur conservation. Il avait établi des contacts avec d'autres AME et, en sa qualité de Président du Conseil scientifique, il avait représenté la CMS aux réunions de l'IPBES et de la Convention de Berne. M. Spina a obtenu un financement du Parc régional delta du Pô pour une réunion restreinte du Conseil scientifique à Venise qui se tiendra en février ou mars 2015. La 18^{ème} réunion du Conseil scientifique à Bonn du 1^{er} au 3 juillet 2014 avait été très généreusement financée par le Gouvernement allemand et les résultats de cette réunion seront autant de contributions essentielles à la COP11. M. Spina a conclu en invitant le Comité permanent à prendre note de son rapport et à fournir des orientations concernant les activités futures du Conseil.

63. Le Président a remercié M. Spina pour son exposé très éclairant et a attiré l'attention sur le fait que de nombreux conseillers scientifiques n'ont pu participer à la COP11, étant donné que le Conseil scientifique lui-même s'était réuni plusieurs mois avant la COP.

64. Le représentant de l'Ouganda a remercié M. Spina et s'est félicité de ses efforts fructueux pour la collecte de fonds; il a demandé des éclaircissements sur les critères utilisés pour sélectionner les participants à la réunion restreinte du Conseil qui s'était tenue à Formia.

65. M. Spina a répondu que seuls des conseillers nommés par la COP avaient été invités, en raison des ressources limitées et de la nécessité de mener des débats en profondeur au sein d'un petit groupe. Il avait été décidé de ne pas inviter de délégués nationaux du fait que la nécessité d'autofinancement était ressentie comme favorisant les pays disposant de ressources suffisantes.

66. La représentante du Chili a félicité M. Spina pour la portée et l'efficacité de son travail. Elle a été frappée par le manque de participation des conseillers scientifiques à la COP11 et a attiré l'attention sur l'importance de restructurer le Conseil scientifique.

67. La représentante de l'Afrique du Sud a remercié M. Spina pour son excellent travail et pour l'appui fourni malgré les contraintes budgétaires. Elle a également exprimé son regret qu'en dépit du rôle important du Conseil scientifique dans la direction des activités de la Convention, le budget qui lui est alloué a subi des coupes à la COP10.

68. Le Comité permanent a pris bonne note de l'exposé et du document PNUE/CMS/COP11/Inf.8.

13. Date et lieu de la 43^{ème} Réunion du Comité permanent

69. Le Secrétaire exécutif a confirmé que la 43^{ème} réunion du Comité permanent se tiendra à Quito juste après la clôture de la dernière session plénière le 9 novembre.

14. Autres questions

70. Pas d'autres questions.

15. Clôture de la réunion

71. Le Président a clos la réunion à 17 h 14, soulignant le besoin de constituer des groupes régionaux pour sélectionner les candidats à l'élection au nouveau Comité permanent dès que possible durant la COP.